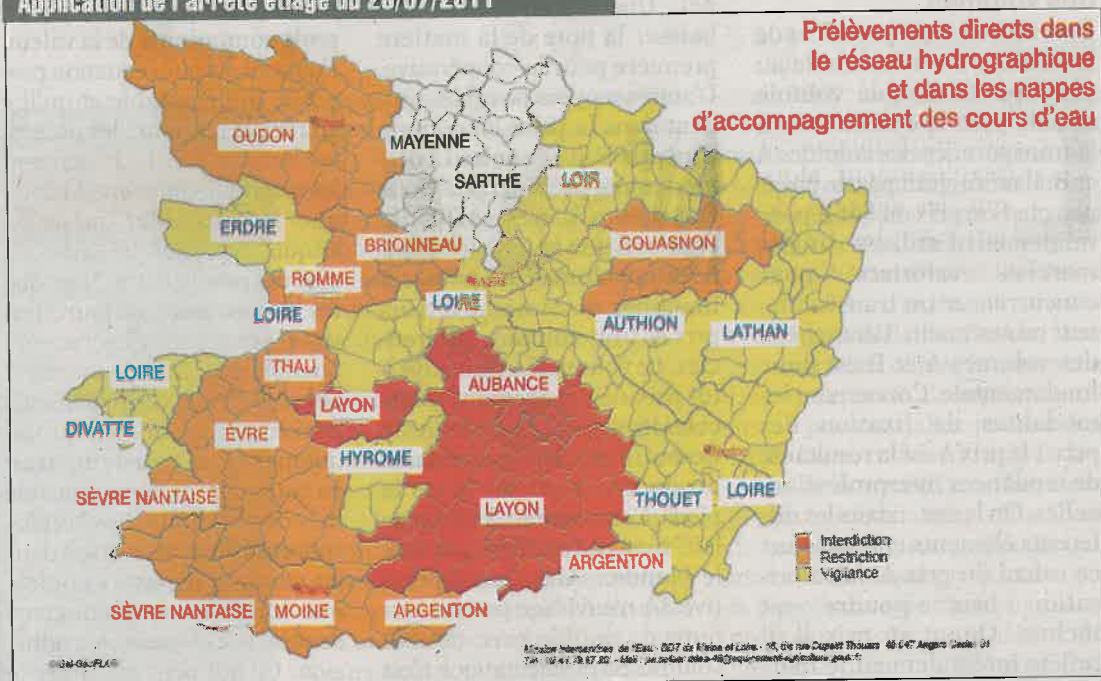


z- IRRIGATION Les pluies ou averses des jours passés ont confirmé l'amélioration du débit de certains cours d'eau.

Le Layon et l'Aubance restent en interdiction

Application de l'arrêté étiage du 26/07/2011



La pluviométrie de ces derniers jours a eu pour effet de moins solliciter les cours d'eau. Les niveaux se sont améliorés et les débits ont globalement progressé. On constate une petite reprise d'écoulement là où ceux-ci étaient interrompus.

- Vigilance : Erdre, Loir, Loire, Authion, Lathan, Hyrôme, Divatte, Thouet ;
- Restriction : Èvre, Sèvre-Nantaise, Couasnon, Romme, Argenton, Brionneau, Thau, Oudon, Moine ;
- Interdiction : Layon, Aubance.

(Mise)

Situation des cours d'eau (arrêté préfectoral du 26 juillet)

Bassins	Seuils	Bassins	Seuils
Oudon	Restriction	Couasnon	Restriction
Mayenne	Pas de limitation	Thouet	Vigilance
Sarthe	Pas de limitation	Romme	Restriction
Loir	Vigilance	Thau	Restriction
Moine	Restriction	Brionneau	Restriction
Layon	Interdiction	Authion	Vigilance
Aubance	Interdiction	Lathan	Vigilance
Hyrôme	Vigilance	Erdre	Vigilance
Argenton	Restriction	Sèvre nantaise	Restriction
Èvre	Restriction	Loire	Vigilance
Divatte	Vigilance		